

TRADUCTION « APPROXIMATIVE » DES PAGES 6-7 DU RÈGLEMENT DU PORTFOLIO DE LA TECHNISCHE UNIVERSITEIT EINDHOVEN (3TU/E)

COMPÉTENCES DIDACTIQUES

Une liste au niveau 3TU de compétences didactiques a été formulée sur la base des exigences formulées par UFO, les cadres de l'Organisation d'Accréditation néerlandaise-flamande (NVAO), des descripteurs de Dublin et de l'expérience de différentes universités. Ces compétences sont maintenues par les autorités de la TU au 1^{er} juin 2010.

Les 6 compétences sont la conception, la mise en œuvre, l'évaluation, l'organisation et la coordination, et l'évaluation de l'enseignement, de la même manière que le développement professionnel du doctorant. Les compétences « partielles/découpées » pour le 3TU correspondantes à chacune des 6 compétences sont :

➤ **COMPÉTENCE 1 : CONCEPTION DE L'ENSEIGNEMENT, LE DOCTORANT EST CAPABLE DE :**

1. (Re)concevoir un cours avec des objectifs d'apprentissage concrets
2. Concevoir des formes de travail effectives, efficaces et motivantes pour l'atteinte des objectifs d'apprentissage et conjointement, concevoir et/ou choisir le matériel d'étude adéquat
3. Tenir compte du contexte d'enseignement de l'institution/la faculté
4. Tenir compte du niveau de départ des étudiants
5. Tenir compte de la didactique spécifique à la discipline et du domaine disciplinaire
6. Relier le contenu d'enseignement (...) et la recherche scientifique dans son domaine disciplinaire

➤ **COMPÉTENCE 2 : MISE EN ŒUVRE DE L'ENSEIGNEMENT, LE DOCTORANT EST CAPABLE DE :**

1. Faire preuve de perspicacité dans les objectifs d'apprentissage ou compétences
2. Proposer des formes de travail effectives, efficaces et motivantes et le matériel d'étude adéquat, en fonction des objectifs d'apprentissage
3. Motiver les étudiants à avoir leur propre processus d'apprentissage (contenu et forme) (?)
4. Utiliser didactiquement des outils de soutien technologique
5. Accompagner les étudiants en groupe et individuellement et donner un feed back effectif avec le processus d'apprentissage

6. Soutenir les étudiants pour le développement des compétences académiques

➤ **COMPÉTENCE 3 : ÉVALUATION, LE DOCTORANT EST CAPABLE DE :**

1. Concevoir un plan d'évaluation incluant les critères d'évaluation (sur quoi ça porte) et, à partir de là, concevoir les évaluations pour vérifier si les objectifs d'apprentissage sont atteints à un niveau suffisant par les étudiants.
2. Évaluer le processus d'apprentissage de groupes ou individuel des étudiants
3. Évaluer si les objectifs d'apprentissage sont atteints sur la base des résultats d'évaluation des étudiants
4. Analyser les résultats des évaluations avec des conclusions sur la qualité de l'apprentissage, de l'enseignement et de l'évaluation

➤ **COMPÉTENCE 4 : ORGANISATION ET COORDINATION DE L'ENSEIGNEMENT, LE DOCTORANT EST CAPABLE DE :**

1. Mettre au point des activités et collaborer en équipe avec des collègues
2. Planifier logiquement et exécuter au moment opportun le matériel d'enseignement, les examens, les modalités administratives et la finalisation des activités d'enseignement
3. Décrire des règlements adéquats à l'enseignement universitaire et facultaire, comme des règlements d'enseignement et d'examen ; le rôle des organes concernés, comme la commission d'examen, la commission d'éducation et la direction de l'éducation.

➤ **COMPÉTENCE 5 : ÉVALUATION DE L'ENSEIGNEMENT, LE DOCTORANT EST CAPABLE DE :**

1. Élaborer et mettre en œuvre un plan d'évaluation, en analyser les résultats avec des conclusions sur la qualité de l'enseignement
2. Formuler et mettre en œuvre des recommandations d'amélioration autant au niveau des processus que des produits d'enseignement

➤ **COMPÉTENCE 6 : PROFESSIONNALISATION : LE DOCTORANT EST CAPABLE DE :**

1. Acquérir et appliquer (et concevoir) avec pertinence la didactique de l'enseignement supérieur, de manière à utiliser les méthodes appropriées aux objectifs d'apprentissage fixés ou compétences visées
2. Mener des réflexions sur son propre travail et sur le travail de ses étudiants, en signaler les faiblesses dans le respect de sa propre fonction
3. Sur la base de la réflexion, formuler des intentions de régulation, des objectifs et activités personnels dans le respect de son propre développement professionnel